

**AVIS
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME
MODIFICATION N°3**

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 17.274 du 6 avril 2017, une enquête publique est prescrite sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pont-Péan portant notamment sur un certain nombre d'ajustements des règlements littéral et graphique, visant notamment à permettre :

- Les modifications du règlement graphique : ouverture à l'urbanisation du secteur Bétuaudais et Oiseaux, achèvement de la ZAC du Lizard, création de la ZAC multisites et passage du secteur 2AUI en zone A et NG.
- La création d'orientations d'aménagement relative au secteur des Bétuaudais et Oiseaux.
- Les modifications du règlement littéral.
- La mise à jour des annexes.

Madame LE DREAN-QUENC'HDU Sophie, Docteur Vétérinaire, Docteur en écologie a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête pourront être consultés par le public à la Mairie de Pont-Péan :

du Mercredi 26 avril au Mercredi 31 mai 2017 inclus
aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Les pièces du dossier pourront également être consultés par le public sur le site internet <http://metropole.rennes.fr/> et à l'Hôtel de Rennes Métropole sur un poste informatique – accueil du service Droits des Sols - 4 avenue Henri Fréville à Rennes (métro Clémenceau).

Les observations du public sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par courrier à la Mairie de Pont-Péan, à l'attention de Madame la Commissaire Enquêteur – Modification n°3 du P.L.U. de Pont-Péan, à l'adresse suivante : Mairie de Pont-Péan – 2 Avenue du Chemin Vert, 35131 Pont-Péan.

La Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Nouvoitou pour y recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, aux dates suivantes :

Mercredi 26 Avril 2017 de 9h à 12h,
Samedi 13 Mai 2017 de 9h à 12h,
Mercredi 31 Mai 2017 de 14h à 17h.

Des informations complémentaires sur le dossier pourront être demandées à la Mairie de Pont-Péan (Tél. 02.99.52.41.70).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie de Pont-Péan pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également publiés pendant la même durée sur le site internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr/>

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le projet de modification n°3 du PLU de Pont-Péan pourra être approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal de Pont-Péan.